

Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5

valide jusqu'au : 24/05/2032

IDENTIFICATION DE L'HABITATION

Adresse

Avenue des Glycines, 14

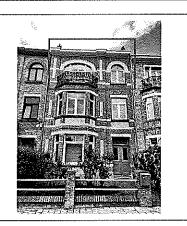
1030 Schaerbeek

Appartement

Duplex 2eme

Surface brute

87 m²



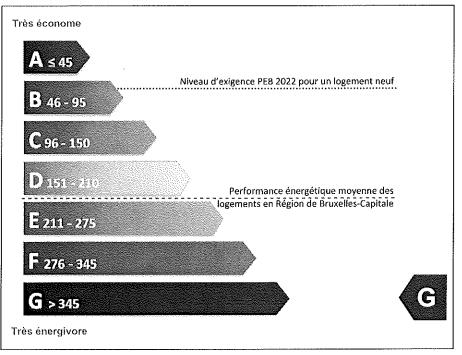
Ce certificat PEB donne des informations sur la qualité énergétique de ce logement et sur les travaux qui pourraient être effectués pour améliorer son niveau de performance énergétique. Cette performance peut être comparée à celle que devrait, au minimum, atteindre ce même logement en construction neuve. Elle peut aussi être comparée à la performance énergétique moyenne des habitations de la Région de Bruxelles-Capitale.

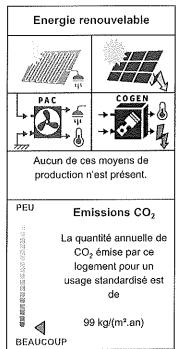


Indicateurs de performance énergétique de l'habitation

Classe énergétique

Indicateurs spécifiques





Consommation d'énergie primaire

Consommation d'énergie primaire annuelle par m²

497 [kWhEP/(m2.an)]

Consommation d'énergie primaire annuelle totale

43,038

[kWhEP/an]



Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5



Recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement

Conformément à la procédure définie par la Région de Bruxelles-Capitale, les recommandations reprises dans ce document sont générées sur base des données encodées par le certificateur.

Pour relever ces données, le certificateur s'appuie sur ses constatations visuelles et sur les informations techniques contenues dans les documents remis par le propriétaire.

Certaines caractéristiques énergétiques du bien certifié peuvent cependant rester indéterminées. Dans ce cas, le logiciel utilisera des valeurs par défaut basées sur l'année de construction et/ou de rénovation du logement.

Le Certificat PEB fournit donc des recommandations d'autant plus pertinentes que des données précises auront pu être encodées par le certificateur.

Les 3 principales recommandations à mettre en œuvre

Les 3 recommandations principales à mettre en œuvre dans ce logement pour se rapprocher de la performance énergétique minimale requise pour un logement semblable nouvellement construit sont :

Ν°

1.

Cible

Recommandation

Evolution de la classe énergétique

Diminution de la consommation grâce aux travaux annuelle d'énergie



Isoler la toiture inclinée

-65%



kvolise ta britanic inclinăcia

Isoler la façade



-74%



hoder la fellung inclinée » footer la lingade i

Remplacer les fenêtres (profilés, vitrage et panneau)



-75%

Aide pour la mise en œuvre des recommandations

Que vous soyez propriétaire ou locataire, contactez Homegrade!

Cette initiative de la Région de Bruxelles-Capitale, coordonnée par Bruxelles Environnement, vous propose des services gratuits de spécialistes pour vous aider à diminuer votre consommation d'énergie au quotidien et vous communiquer des informations utiles sur les coûts, les bonus financiers et les aspects techniques des recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement.

Vous pouvez bénéficier gratuitement d'une visite à domicile d'un conseiller, de petites interventions pour économiser de l'énergie, et si vous décidez de mettre en oeuvre les recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement, les conseillers vous accompagneront même à chaque étape des travaux. www.homegrade.brussels





Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5

Liste complète des recommandations pour ce logement

Les recommandations qui permettent d'économiser de l'énergie de manière optimale sont détaillées ici. Elles sont classées par ordre décroissant d'économie d'énergie que leur mise en oeuvre rend possible. Les éléments de l'enveloppe (toit, façade, menuiseries extérieures, plancher) ou les installations techniques (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation) concernées sont représentées par une icône. Chaque recommandation est accompagnée de deux icônes : la première indique le type d'élément concerné et la seconde attire l'attention sur des conditions spécifiques de mise en oeuvre en fonction des règles d'urbanisme, de copropriété et de mitoyenneté.

Urbanisme



Les recommandations qui modifient l'esthétique d'une façade vue de l'espace public doivent généralement obtenir une autorisation de la commune (permis d'urbanisme) avant d'être mises en oeuvre.

Copropriété



Si cette habitation fait partie d'une copropriété, les recommandations marquées par ce signe doivent généralement être approuvées par l'assemblée générale des copropriétaires avant de pouvoir être mises en œuvre. Des précisions à ce sujet peuvent vous être données par le syndic en charge de la gestion de la copropriété.

Mitoyenneté



Les recommandations marquées par ce signe doivent être mises en œuvre en tenant compte des principes qui règlent la mitoyenneté. Les modalités peuvent être négociées avec le voisin concerné dont l'accord préalable sera souvent nécessaire et toujours souhaitable.

Des informations complémentaires sur la situation existante et les données qui ont été encodées peuvent être retrouvées dans l'annexe au certificat PEB, via le code de paroi ou le code de système indiqué ici.

1.

Isoler la toiture inclinée



Cette toiture n'est pas isolée ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Or, la chaleur du logement s'échappe d'abord par le toit. Il est donc important de bien l'isoler.

L'isolation peut se faire par l'intérieur ou par l'extérieur (toiture Sarking). Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients. En général, dans le premier cas, il faudra augmenter l'épaisseur de la toiture vers l'intérieur et dans l'autre cas, il faudra adapter la boiserie et/ou la zinguerie des finitions (rives et corniches).

Objet de la recommandation	Superficie à améliorer	Economie d'énergie [kWhEP/(m'.an)]
	71.14 m²	324
Versant avant	28.88 m²	133
Versant arrière	42.26 m²	191



Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5

2. Isoler la façade

Les façades ci-dessous ne sont pas isolées ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Les isoler permettra de faire des économies d'énergie, d'éliminer l'effet de paroi froide et d'augmenter la sensation de confort à l'intérieur.

En principe, il vaut mieux isoler les façades par l'extérieur : c'est plus efficace et comporte beaucoup d'avantages. Si ce n'est pas possible (contraintes urbanistiques ou techniques), il faudra les isoler par la coulisse (s'il y en a) ou par l'intérieur.

	Objet de la recommandation	Superficie à améliorer	Economie d'énergie [kWhEP/(m².an)]
		31.02 m²	42
	Façade avant	21.81 m²	29
urbanisme	Façade arrière	9.21 m²	12

3. Remplacer les fenêtres (profilés, vitrage et panneau)

Ces fenêtres n'atteindront jamais une qualité thermique suffisante, même en remplaçant le vitrage par un vitrage très performant.



Remplacer la fenêtre par une fenêtre avec un vitrage performant (Ug <= 1,1 W/m².K) et un panneau isolé, ainsi qu'un profilé donnant à l'ensemble un coefficient thermique Uw ne dépassant pas 1,8 W/m².K (à faire préciser dans le devis). Attention : la qualité thermique réelle d'une fenêtre dépend aussi du soin avec lequel elle est posée (étanchéité à l'air et à l'eau).

m	Objet de la recommandation	Superficie à améliorer	Economie d'énergie (kWhEP/(m²,an))
urbanisme	Châssis synthétique à double ou triple vitrage et panneau non isolé	5.19 m²	9

4. Remplacer les fenêtres (profilés et vitrage)



Les profilés de ces fenêtres sont de conception ancienne ou aucune information n'existe sur leur coefficient thermique. La performance thermique de ces fenêtres est donc trop faible quelle que soit la qualité du vitrage.

Remplacer la fenêtre par une fenêtre avec un vitrage performant (Ug <= 1,1 W/m².K) et un profilé donnant à l'ensemble (vitrage + profilé) un coefficient thermique Uw ne dépassant pas 1,8 W/m².K (à faire préciser dans le devis). Attention : la qualité thermique réelle d'une fenêtre dépend aussi du soin avec lequel elle est posée (étanchéité à l'air et à l'eau).

m	Objet de la recommandation	Superficie à améliorer	Economie d'énergie [kWhEPi(m².an)]
urbanisme	Châssis synthétique à double ou triple vitrage	3.16 m²	4



Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5

Placer une sonde extérieure

Une sonde extérieure permet d'adapter la température de l'eau au départ de la chaudière en fonction de la température extérieure.

Placer une sonde extérieure permet de diminuer la température moyenne de l'eau de chauffage sur l'ensemble de la saison de chauffe, ce qui entraîne, chaque année, une économie d'énergie certaine.

Objet de la recommandation

Economie d'énergie [kWhEP/(m'.an)]

Système de chauffage 1

3

6. Compléter le système de ventilation



Cette habitation ne dispose pas d'un système de ventilation suffisant pour assurer une bonne qualité de l'air intérieur et des ambiances intérieures confortables.

Une bonne ventilation hygiénique est indissociable de l'étanchéité à l'air et de l'isolation thermique de l'habitation.

Pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur, il est nécessaire de ventiler correctement les locaux de l'habitation et d'en évacuer le surplus d'humidité. Une ventilation insuffisante entraîne la présence de condensation qui nuit au confort respiratoire et à la santé des occupants non sans détériorer aussi le bâti.



Réglementation chauffage PEB

Les installations techniques d'une habitation individuelle constituent un bras de levier important pour réaliser des économies d'énergie car une chaudière installée correctement, propre et bien réglée consomme moins et dure plus longtemps.

Pour s'assurer de la performance énergétique du système de chauffage d'une habitation, différents actes de contrôle sont requis :

- La réception PEB qui vérifie que tout nouveau système de chauffage (à partir du 1er janvier 2011) est correctement installé;
- · Le contrôle périodique PEB qui vérifie que les chaudières et les chauffe-eaux fonctionnent efficacement et correctement;
- Le diagnostic PEB qui vise à améliorer la performance du système de chauffage de plus de 5 ans à travers des recommandations et un programme minimum d'entretien.

Pour obtenir ces documents, contactez un professionnel agréé : https://environnement.brussels/professionnels-chauffage.

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait qu'à la date de l'établissement du certificat PEB, le certificateur n'a pas pu s'appuyer sur les documents suivants, délivrés dans le cadre de la règlementation chauffage PEB :

1. L'attestation de réception PEB du système de chauffage 1

Des informations complètes sont disponibles sur www.environnement.brussels/chaudière.



Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5



Informations diverses

Comment les indicateurs de performance énergétique sont-ils calculés ?

Le certificateur doit encoder les données caractéristiques de l'habitation dans le logiciel de calcul mis à sa disposition. Ces données proviennent soit de pièces justificatives fournies par le propriétaire, soit de constatations faites par le certificateur lors de sa visite sur site.

Certaines caractéristiques énergétiques du bien certifié peuvent cependant rester indéterminées. Dans ce cas, le logiciel utilisera des valeurs par défaut assez conservatrices, basées sur l'année de construction ou de rénovation du logement. Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, il est donc important de fournir au certificateur un maximum de preuves acceptables. Le résultat PEB est calculé en tenant compte de conditions d'utilisation standard (température de confort, horaire d'occupation, conditions climatiques,...). Il est établi sur base des caractéristiques énergétiques actuelles de l'enveloppe (superficies des parois de déperdition, degré d'isolation) et des installations techniques communes ou privées (type de chaudière, système de ventilation, type et puissance des installations de production d'énergie renouvelable, ...) de l'habitation. Le Certificat PEB renseigne donc la performance énergétique standardisée du logement.

Ce calcul standardisé permet de comparer de façon objective des habitations de toutes tailles sur base de leur classe énergétique mais ne permettra pas de calculer des coûts de consommation exacts, étant donné que la consommation énergétique réelle dépendra fortement du comportement qu'adoptera l'occupant. En revanche, à superficie égale et pour un même comportement de l'occupant, une habitation de classe C sera plus économe en énergie qu'une habitation de classe D.

Energie renouvelable

Les "énergies renouvelables" correspondent à des énergies dont l'exploitation ne puise pas dans des stocks de ressources limités. Une icône en couleur en première page indique que ce type de production d'énergie renouvelable est présent dans l'habitation.

Panneaux solaires thermiques



Panneaux solaires



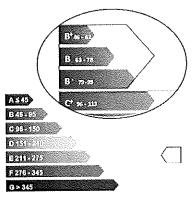
Pompe à chaleur



Cogénération



Classe énergétique



La classe A, pour les biens les plus économes, est subdivisée en 4 niveaux dont le A++ pour une habitation à énergie positive, c'est-à-dire celle qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Les classes B à E sont divisées en 3 niveaux, suivies des classes F et G, pour les biens les plus énergivores.

La ligne en pointillés indiquant le « Niveau d'exigence PEB 2022 pour un logement neuf » correspond à la performance énergétique minimale qu'aurait dû atteindre votre bien s'il avait été construit en respectant les exigences PEB d'application en 2022. Depuis le 2 juillet 2008, des exigences PEB sont d'application pour les nouvelles constructions et pour les travaux de rénovation soumis à permis d'urbanisme, pour autant que ces travaux concernent l'enveloppe du bâtiment et soient de nature à influencer la performance énergétique. Plus d'informations à ce sujet via Homegrade ou sur www.environnement.brussels/travauxPEB.

La classe énergétique permet de comparer facilement et de manière objective les logements mis en location ou en vente. Afin de permettre cette comparaison, le propriétaire ou son intermédiaire doit annoncer la classe énergétique mentionnée sur le certificat PEB dans toute publicité (petites annonces, affiches, Internet ...) faite pour une mise en vente ou une mise en location.

Qu'est ce que l'énergie primaire ?

L'énergie primaire est la première forme d'énergie directement disponible dans la nature avant toute transformation: bois, gaz naturel, pétrole, etc' Le résultat du certificat PEB exprimé en kWh d'énergie primaire (kWhEP) prend en compte l'énergie nécessaire à la production et la distribution de l'énergie au consommateur' Ainsi :

- 1 kWh de gaz naturel équivaut à 1 kWhEP
- 1 kWh d'électricité équivaut à 2,5 kWhEP

P 6/11



Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5

Quelle est la durée de validité du certificat PEB?

Le certificat PEB reste valide jusqu'à la date indiquée en page une, sauf s'îl a été révoqué par Bruxelles Environnement ou si des modifications aux caractéristiques énergétiques du bien ont été constatées. L'information relative à la révocation du certificat PEB est disponible sur le site de Bruxelles Environnement.

Qui a établi ce certificat PEB?

Le certificat PEB résidentiel est établi par un certificateur résidentiel obligatoirement repris sur la liste des certificateurs agréés en Région de Bruxelles-Capitale. Cette liste reprend le nom, les coordonnées de contact et le statut de l'agrément de chaque certificateur. Seul un certificateur dont l'agrément est valide est autorisé à émettre un certificat PEB. Le certificateur ne peut jamais avoir un intérêt direct dans la vente ou la location de l'habitation qu'il certifie. Vous retrouverez les coordonnées du certificateur qui a établi ce certificat-ci en bas de cette page.

Que faire si ce certificat ne semble pas correct?

La Région de Bruxelles-Capitale a mis en œuvre un processus pour s'assurer de la qualité de ce Certificat PEB. Si vous constatez des anomalies dans votre Certificat PEB, nous vous proposons de suivre les étapes suivantes :

Prenez contact avec votre certificateur

Pour commencer, le certificateur auquel vous avez fait appel est la personne la plus à-même de vous répondre car il a visité votre bien. Il pourra vous donner des explications quant au résultat et à la méthode qui soutient ce résultat. Si malgré ses explications vous doutez de la justesse des données encodées, vous pouvez lui demander de vous fournir l'annexe du certificat PEB afin de vérifier si les données utilisées correspondent bien à l'habitation concernée. Si des erreurs sont avérées, le certificateur devra alors les corriger et vous envoyer gratuitement un nouveau Certificat PEB.

Des info-fiches explicatives rédigées par Bruxelles Environnement concernant le résultat du certificat PEB et les pièces justificatives acceptées par Bruxelles Environnement sont disponibles sur www.environnement.brussels/certificatPEB.

2. Si le contact ne débouche sur aucun résultat, déposez une plainte auprès de Bruxelles Environnement

Nous vous invitons à transmettre une plainte auprès de Bruxelles Environnement dans laquelle vous mentionnez le numéro du certificat PEB, l'adresse du bien et les motifs qui expliquent votre mécontentement. La plainte est à envoyer par mail (<u>plaintes-certibru@environnement.brussels</u>) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Tour & Taxis, Avenue du Port 86C, 1000 Bruxelles). Bruxelles Environnement analysera votre plainte et vous informera de la suite qu'elle lui aura réservée après avoir, si nécessaire, fait appel à l'organisme externe qui contrôle la qualité des prestations du certificateur.

Pour toute autre question, nous vous invitons à prendre contact avec Bruxelles Environnement au 02 775 75 75, ou à consulter son site: www.environnement.brussels

Certificat établi par :

Nom: EL IDRISSI EL BOUAZAOUI Chakib Version de la méthode de calcul: V 01/2017

Société: https://www.brusselspeb.com/

Version du logiciel de calcul: 1.0.7

Numéro d'agrément: 001117021

RÉGION DE BRUXELLES --CAPITALE

Annexe au

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Habitation individuelle

numéro: 20220524-0000613431-01-5



Rapport d'encodage

PRESENTATION

Le niveau de performance énergétique de l'habitation a été calculée sur base des données reprises dans ce rapport d'encodage. Elles ont été encodées par le certificateur sur base d'une preuve acceptable ou sur base du constat visuel effectué lors de sa visite. Ce rapport fournit aussi une synthèse des superficies des différentes composantes des parois de l'habitation (murs, toitures, planchers, portes et/ou fenêtres) et permet de retrouver les détails des parois ou des installations techniques quí font l'objet d'une recommandation.

<u>Légende</u>

La preuve acceptable utilisée est identifiée par son n° dans un cadre bleu à côté de la donnée concernée.

X

La recommandation applicable est identifiée par son n° sur fond vert.

La valeur des coefficients thermiques utilisée par défaut dans le calcul est signalée par le symbole

1110000

DESCRIPTION DE L'HABITATION CERTIFIEE

Date de la visite

24/05/2022

Description

Tous les locaux de l'appartement sont inclus dans le VP.II n'y a pas de parois de déperdition latérales et vers le bas, car les immeubles voisins sont aussi haut et profond et en bas, l'appartement est aussi profon. L'appartement est sous toiture inclinée. Les parois de déperditions restantes sont les façades avant et arrière.

Données générales

N° d'appartement : N+02/00	Anna terrorania
Volume protégé: 301 m³	
Surface brute: 87 m² 3	

Année de construction : inconnue 4

Orientation du bâtiment : Sud

Masse thermique: Mi-lourd ou peu lourd

L'année de construction est inconnue mais d'avant 1930.

LISTE DES PREUVES ACCEPTABLES

Le certificateur a pu relever des données dans les documents suivants :

Catégorie	N°	Date	Nom (& Description)
Documents PEB	1	01/01/2021	Protocole PEB
Photos	2	24/05/2022	Reportage Photo des Installations techniques
Photos	3	24/05/2022	Reportage Photo des vitrages+ façade
Photos	4	24/05/2022	http://bruciel.brussels/
Photos	5	24/05/2022	mesurage facade
Documentation technique	6	01/11/2020	Table des rendements Bulex
Attestation de contrôle périodique PEB	7	06/10/2021	Controle Periodique
Documentation technique	8	01/05/2021	Table des rendements Velux

numéro : 20220524-0000613431-01-5

Rapport d'encodage

			COMPO	SANT	ES DE	S PAROIS				
l. Com	oosantes opaque	s sans isolant	identifié							
Toltures	s/plafonds sous gre	nler				******	*******		R (m².K/	W)
1. Toitu	res inclinées									
TISI01	Toit/I								0.06	¢
	Type de construct	on : Standard		3	Pas d'is	olation constatée	3			
	Lame d'air : incon	nue								
Murs									R (m².K/	W}
	MurAV							******	0.42	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Type de constructi	on : e>30cm+fini	ion extérieure	5	Pas d'is	 olation constatée			7	
	Lame d'air : inconi									
	I			ı					0.42	c
MUSI02	MurAR			ار جی)	المع وأأناه	olation constatée			·]	ζ,
	Type de constructi		ion exterieure	5	Pas o is	oration constates	ŧ			
	Lane d an . moon	OMERI-A AMARI						-1-1-10-20-10		
II. Com	posantes châssis	3								
Fenêtre:	S								U _W (W/m	².K)
1. Fenêt	res entièrement vit	rées								
FE01	ChâssisDPVCA						U _g (W/m²,k		3.08	С
	Profilés synthétique	es standard	3 De	ouble vit	rage class	sique	3 2.90 c	0.76 d	:	
FE02	ChâssisVelux						Ug (W/m².k	() g	1.40	8
	Profilés en bois		3 D	ouble vit	rage HR (>= 2000)	3 1.10 8	0.64 d		
2. Fenêt	res partiellement v	trées								
FE03	ChâssisDPVCA75		25	5% Pann	eau non is	solé	Ug (W/m².K	() g	3.05	c
	Profilés synthétique	es standard	75	i% Doub	le vitrage	classique	2.90 c	0.76 d	;	
	**********		PARC	OIS DE	DEPER	RDITION				
I. TOITI	JRES									
					Surfac	e _	Surface		urface	
4		1			totale pa	roi	ouvertures	1	nette	2
		Versant avant			31.41 ו		2.53 m²		8.88 m²	
		Versant arrièr	3	.1	43,89 ı	m²	1.63 m²	4:	2.26 m²	
1. Toltui	res inclinées									
Versant	avant		Composante	e Surfa	ice nette	Pente		Orientation	υ (W/m².	.K)
Toit1			TISI01	28	.88 m²	30 °		Sud	5.00	С
		Ouvertures								
		Fenêtre	FE02	2	.53 m²	sans protection	on solaire		1.40	8

numéro : 20220524-0000613431-01-5

Rapport d'encodage

		Campananta	Surface nette	Pente		Orientation	U (W/m	a.KI
Versant arrière					*****			
Toit1		TISI01	42.26 m²	45 °		Nord	5.00	С
	Ouvertures						ا مد د	
	Fenêtre	FE02	1.63 m²	sans protecti	on solaire		1,40 (8
II. FACADES			p					
			Surfactotale p	-	Surface ouvertures	≕ Suri ne	face tte	
	Façade avant	t	29.12	m²	7.31 m²	21.8	31 m²	
	Façade arrièr	re	10.25	m²	1.04 m²	9.2	21 m²	
Façade avant		Composante	Surface nette	Contact avec	Statut	Orientation	U (W/m	2.K
Mur1		MUSI01	21.81 m²	Extérieur	Privatif	Sud	1.70	C
	Ouvertures							
	Fenêtre	FE01	2.12 m²	sans protecti	on solaire		3.08	¢
	Fenêtre	FE03	5.19 m²	sans protecti	on solaire		3.05	€.
Façade arrière		Composante	Surface nette	Contact avec	: Statut	Orientation	U (W/m	².K
Mur1		MUSI02	9.21 m²	Extérieur	Privatif	Nord	1.70	c
	Ouvertures							
							0.00	
	Fenêtre	FE01	1.04 m²	sans protecti	on solaire		3.08	C
	Fenêtre				on solaire		3.08	C
	4		1.04 m²		on solaire		3.08	c
L LE CHAUFFAG	4		ATIONS TE			Part de l'habital		c
I. LE CHAUFFAG	4	INSTALI	Type	CHNIQUES		Part de l'habitat 100 %		C
I. LE CHAUFFAG	E	INSTALI	Type	CHNIQUES de chauffage				C
I. LE CHAUFFAG	E Système de d	INSTALI	Type	CHNIQUES de chauffage				C
	E Système de d	INSTALL chauffage 1	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel				C
Système de chauf	E Système de d	INSTALL chauffage 1	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel				C
Système de chauf Producteur	E Système de d	INSTALL chauffage 1	Type Chauffage ce	chniques de chauffage intral individuel				
Système de chauf Producteur 1. Chaudière	E Système de d	INSTALI chauffage 1	Type Chauffage ce	CHNIQUES de chauffage ntral individuel	ntrôle périodique			c 7
Système de chauf Producteur 1, Chaudière PROD1 Bulex The	E Système de d age 1 Sec rmoMaster F25E gaz	INSTALI chauffage 1	Type Chauffage ce	CHNIQUES de chauffage ntral individuel stessation de cor	ntrôle périodique	100 % présente absent	ion	7
Système de chauf Producteur 1. Chaudière PROD1 Bulex The Energie Technolog	E Système de c age 1 Fage 1 Sec rmoMaster F25E gaz ie à cc fabrication 201	INSTALI chauffage 1 cteur énergétiq	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel ttestation de cor	ntrôle périodique ostic % de charge	présente absent 108 % sur PC	ion	7
Système de chauf Producteur 1. Chaudière PROD1 Bulex The Energie Technolog Année de Puissance	E Système de commonwert de commonwert F25E gaz ie à commonwert de commonwert de commonwert f25E	INSTALI chauffage 1 steur énergétiq	Type Chauffage ce	CHNIQUES de chauffage ntral individuel stessation de cor	ntrôle périodique ostic % de charge	100 % présente absent	ion	7
Système de chauf Producteur 1. Chaudière PROD1 Bulex The Energie Technolog Année de Puissance Système de produc	E Système de d age 1 Fage 1 Sec rmoMaster F25E gaz ie à co fabrication 201 nominale 25.6	INSTALI chauffage 1 cteur énergétiq ondensation 3 60 kW	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel attestation de cor capport de diagn cendement à 309	ntrôle périodique ostic % de charge ge	présente absent 108 % sur PC 30.00 °C	ion	7
Système de chauf Producteur 1. Chaudière PROD1 Bulex The Energie Technolog Année de Puissance Système de producteur	E Système de d age 1 Sec rmoMaster F25E gaz ie à co fabrication 201 nominale 25.6 ction ducteurs est situé dans le	INSTALI chauffage 1 cteur énergétiq ondensation 3 60 kW	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel attestation de cor capport de diagn cendement à 30% à 30% de char	ntrôle périodique ostic % de charge ge	présente absent 108 % sur PC 30.00 °C	ion	7
Système de chauf Producteur 1. Chaudière PROD1 Bulex The Energie Technolog Année de Puissance Système de production de ch	E Système de d age 1 Sec rmoMaster F25E gaz ie à co fabrication 201 nominale 25.6 ction ducteurs est situé dans le	INSTALI chauffage 1 cteur énergétiq ondensation 3 60 kW	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel attestation de cor capport de diagn cendement à 30% à 30% de char	ntrôle périodique ostic % de charge ge	présente absent 108 % sur PC 30.00 °C	ion	7
Système de chauf Producteur 1. Chaudière PROD1 Bulex The Energie Technolog Année de Puissance Système de production de ch	E Système de contraction rmoMaster F25E gaz ie à contraction 201 nominale 25.6 cition ducteurs est situé dans le caleur est régulée par the popon pour l'eau du circuit	INSTALI chauffage 1 cteur énergétiq ondensation 3 60 kW	Type Chauffage ce	chniques de chauffage ntral individuel attestation de cor capport de diagn cendement à 30% à 30% de char	ntrôle périodique ostic % de charge ge	présente absent 108 % sur PC 30.00 °C	ion	7

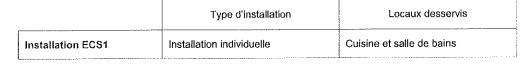
La pompe de circulation est régulée.

numéro: 20220524-0000613431-01-5



Rapport d'encodage

II. L'EAU CHAUDE SANITAIRE





Installation ECS1	Secteur énergétique SE1	
Système de production		
	cteur relié au système de chauffage 1.	
·	neur rene au systeme de ondanage 1.	
Système de distribution		
La longueur des conduites de	distribution est de 1 à 5 m.	
Aucune boucle d'eau chaude	sanitaire n'est présente.	

III. INSTALLATION DE VENTILATION



Locaux secs	Nom du local	Dispositif de ventilation	Mode de ventilation
Séjour		Non	
Chambre		Non	
Locaux humides	Nom du local	Dispositif de ventilation	Mode de ventilation
Salle de bain		Non	
Toilette		Oui	Mécanique





Le système de ventilation est incomplet.